



N° de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET  
SÉANCE ORDINAIRE, LE LUNDI 7 NOVEMBRE 2016, 20h  
ÉDIFICE MUNICIPAL, SALLE DU CONSEIL

**PRÉSENCES :** Madame la mairesse Céline Bilodeau et les conseillers suivants :  
Ghislain Jacques, siège no 1  
Lise Garant, siège no 2  
Michel Breton, siège no 4  
Germain Létourneau, siège no 5  
Berthold Létourneau, siège no 6  
**ABSENT :** Pierre Levasseur, siège no 3

**FORMANT QUORUM**

Andrée Caouette, Directrice générale et sec.-trés. est aussi présente.

07.11.16.141

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après avoir **ajouté** le point 24 – Résolution pour accepter la proposition de Grouppe Pierre Poulin Design et 25 – Vente de la niveleuse (drague) et **enlevé** les points : 18 – Avis de motion règlement taxes impayées et 22 – Avis de motion règlement d'accès à la propriété,

**Il est proposé par** Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

**ADOPTÉE**

07.11.16.142

**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 3 OCTOBRE 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 et que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit document, **il est proposé par** Germain Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents, que le procès-verbal soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

07.11.16.143

**COMPTES À PAYER**

Les comptes à payer ayant été présentés aux conseillers, il est proposé par Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes, au montant de 160 560,96 \$, soient acceptés et payés tels que présentés.

**ADOPTÉE**

07.11.16.144

**DONS**

**Il est proposé par** Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents, que la municipalité fasse une contribution de 50 \$ à la Fondation Beauce-Etchemin pour la campagne spéciale pour les enfants, 20 \$ à la Fondation du CHU Ste-Justine et 50 \$ à la Polyvalente Bélanger pour l'album de finissants.

**ADOPTÉE**

**CORRESPONDANCE**

- a. Au Bercaill invitation Nuit des sans abri
- b. Régie Intermunicipale- Invitation atelier sur collecte sélective
- c. MRC Avis public collectif dépôt du rôle d'évaluation
- d. Mensuel de CAUCA
- e. COGESAF (Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière St-François) en collaboration avec Canards Illimités
- f. Courriel de confirmation de réception de notre demande d'évaluation du calendrier de conservation
- g. Min. de l'environnement – Conformité du Plan de gestion des matières résiduelles
- h. MAMROT – Transfert de la gestion des plaintes en éthique et déontologie à la Commission municipale du Québec
- i. Invitation de la FQM aux élus – formation sur les enjeux légaux et environnementaux relatifs aux installations septiques
- j. Courriel MAMOT - aide financière allait être disponible pour la réalisation d'études de mise en commun de services en sécurité incendie.
- k. Tournée du président de l'UMQ
- l. Ministère des Transports – retour sur notre lettre pour la signalisation



07.11.16.145  
ou annotation

**RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER LA FIRME D'AVOCATS CAIN LAMARRE, CASGRAIN WELLS COMME PROCUREUR À LA COUR MUNICIPALE.**

**Attendu qu'il est nécessaire de nommer un procureur pour représenter la municipalité de St-Hilaire- de-Dorset à la Cour municipale de la Ville de Saint-Georges pour l'année 2017;**

**Attendu l'offre de services pour l'année 2017 par la firme Cain Lamarre Casgrain Wells aux termes de la correspondance datée du 27 septembre 2016;**

**En conséquence :**

**Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents de retenir les services de la firme Cain Lamarre Casgrain Wells pour représenter la Municipalité comme procureur à la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Georges pour l'année 2017 suivant les termes de l'offre datée du 27 septembre 2016. La facturation sera au barème établi pour les dossiers non contestés, soit 80 \$. Les autres tarifs seront selon le tableau reçu et dont le Conseil a pris connaissance.**

**ADOPTÉE**

07.11.16.146

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DG À TRANSMETTRE LES COORDONNÉES PERSONNELLES DES ÉLUS AU DÉPUTÉ PAUL BUSQUE.**

**Attendu que le député de Beauce-Sud désire mettre à jour les coordonnées des élus de son comté:**

**Attendu la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels qui exige l'autorisation des personnes concernées avant de transmettre leurs informations personnelles;**

**Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents, que la DG soit autorisée à transmettre les informations personnelles (nom, adresse, no de téléphone et adresse courriel s'il y a lieu) de l'ensemble des élus.**

**ADOPTÉE**

07.11.16.147

**RÉSOLUTION POUR DÉPOSER LA PROGRAMMATION PARTIELLE DES TRAVAUX PRÉVUS EN 2016-2017 DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE REMBOURSEMENT DE LA TAXES SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ)**

**Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;**

**Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.**

**En conséquence :**

**Il est proposé par Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité des membres présents que**

- la municipalité dépose une programmation révisée pour les travaux de réfection de l'édifice municipal et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Ces travaux couvriront le solde actuellement disponible dans le programme.
- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;



N° de résolution  
ou annotation

07.11.16.148

- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

**Attendu que** le conseil municipal de St-Hilaire-de-Dorset a pris connaissance du budget 2017 de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud;

**En conséquence :**

**Il est proposé** par Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de St-Hilaire-de-Dorset accepte le budget 2017 de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud.

**ADOPTÉE**

07.11.16.149

**RÉSOLUTION POUR LE CHOIX DE LA FOURNAISE.**

**Attendu que** le coût de la dépense reliée au projet n'excèdera pas 24 999 \$ et peut donc être accordé de gré à gré;

**Attendu qu'à** la demande du Conseil, deux (2) entreprises ont déposé une offre de services pour un nouvel appareil de chauffage : Les Pétroles Turmel de Lac Mégantic pour l'huile et Propane GRG de St-Georges pour le gaz propane.

**Attendu qu'après** analyse des offres proposées, le Conseil considère qu'il est plus avantageux pour la municipalité de continuer d'utiliser le chauffage à l'huile,

**En conséquence :**

**Il est proposé** par Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents de retenir l'offre la plus basse conforme, soit celle de Les Pétroles Turmel de Lac Mégantic au montant de 5 070 \$ taxes en sus.

**ADOPTÉE**

07.11.16.150

**RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER LA SOCIÉTÉ D'AVOCATS MORENCY POUR SERVICES PROFESSIONNELS DE CONSULTATION JURIDIQUE 2017.**

**Attendu** l'offre de services professionnels en droit municipal de Me Philippe Asselin, avocat de la Société d'avocats Morency, aux termes de la correspondance datée du 20 octobre 2016 pour un service forfaitaire « Première ligne »;

**Attendu que** le forfait comprend toute opinion verbale pour tous les aspects du domaine municipal, incluant le droit du travail. Il inclut également la révision des procès-verbaux des séances publiques du Conseil municipal et ce, pour un montant forfaitaire annuel de 500 \$ taxes et déboursés en sus.

**En conséquence :**

**Il est proposé** par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents de retenir la Société d'avocats Morency pour le service Première ligne pour 2017.

**ADOPTÉE**

07.11.16.151

**RÉSOLUTION POUR INFORMER LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE L'UTILISATION DES COMPENSATIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)**

**ATTENDU QUE** pour obtenir le paiement des sommes approuvées dans le cadre du programme PAARRM la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset se doit de faire une reddition de compte pour faire un rapport sur les travaux exécutés;

**Il est proposé** par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales (rue Principale, route de Courcelles, Rang 9, Rang 9 Nord, Route des îles) conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

**ADOPTÉE**

07.11.16.152

**RÉSOLUTION POUR MANDATER LA FIRME COMPTABLE BLANCHETTE VACHON POUR ASSISTER LA DIRECTRICE-GÉNÉRALE DANS LA PRÉPARATION DU BUDGET 2017.**

**Il est proposé** par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité mandate la firme de comptables Blanchette Vachon pour assister la directrice-générale dans la préparation du budget 2017.

**ADOPTÉE**



N° de résolution  
ou annotation

07.11.16.153

**RÉSOLUTION POUR LA REDDITION DE COMPTE DU PROJET AIRRL DU GRAND SHENLEY**

**Attendu que** le programme de subvention AIRRL rembourse les municipalités durant une période de 10 ans;

**Attendu que** le conseil paie les travaux au complet d'AIRRL avec son surplus non affecté en attendant les remboursements du programme AIRRL;

**Il est proposé** par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on procède au paiement de la portion du programme AIRRL à Construction Abénakis, l'entrepreneur sélectionné suite à l'appel d'offres no 29020-15-034, au montant de 110 253,25 \$ qui seront remboursés par le Ministère à raison de 11 025,33 \$ par année par le ministère des Transports du Québec durant 10 ans.

**ADOPTÉE**

07.11.16.154

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA PROPOSITION DE GROUPE PIERRE POULIN DESIGN POUR LA PHASE 1 DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

**Attendu que** par sa résolution 08.08.16.104 le Conseil a accepté les plans de l'architecte Luc Tremblay et décidé de scinder le projet en 2 phases pour des motifs de saine administration et d'économie des coûts;

**Attendu que** la prochaine étape consiste à obtenir les devis nécessaires pour la demande de soumission aux entrepreneurs;

**Attendu que** le Conseil désire obtenir des soumissions d'entrepreneurs pour la réalisation des travaux de la Phase 1 (secteur communautaire) ;

**Attendu que,** selon la décision du Conseil, les soumissions devront être pour un projet « clés en main »;

**En conséquence,** il est proposé par Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents qu'on accepte la proposition de Groupe Pierre Poulin Design pour l'élaboration des devis de la Phase 1 au montant de 3 500 \$ taxes en sus, en fonction des plans établis par Luc Tremblay architecte.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT TAXES**

Le conseiller Germain Létourneau donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors de la séance ordinaire du lundi 5 décembre 2016, le règlement no 214-2016 ayant pour objet de fixer le taux de taxe, le taux d'intérêt sur les arrérages ainsi que les conditions de perception pour l'année 2017.

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT RELATIF À L'IMPLANTATION D'UN PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ, À TITRE DE RÉSIDENT PERMANENT SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-HILAIRE-DE-DORSET**

Le conseiller Michel Breton donne avis qu'il sera soumis pour acceptation lors de la séance ordinaire du lundi 5 décembre 2016, le règlement no 215-2016 ayant pour objet d'instaurer un règlement relatif à un programme d'accès à la propriété.

07.11.16.155

**RÉSOLUTION POUR VENDRE LA NIVELEUSE (DRAGUE) DE LA MUNICIPALITÉ**

**Attendu que** la municipalité désire se départir de sa niveleuse communément appelée « drague »;

**Attendu que** le Conseil a pris connaissance et approuvé le document « Appel d'offres sur invitation, dossier 16-001 »;

**Il est proposé** par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on procède à une vente aux enchères de la niveleuse. L'offre sera inscrite sur le site Internet avec les documents nécessaires et ces documents seront déposés dans les boîtes à lettres des résidents et remis à ceux qui en feront la demande au bureau municipal. Le prix de départ est de 1 200 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE**



07.11.16.156  
N° de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE RAPPORT DU MAIRE 2016.**


**ATTENDU** la lecture du discours de madame la mairesse Céline Bilodeau à la présente session et les termes de l'article 957 du Code Municipal du Québec; **Il est proposé** par Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents, que le discours du maire soit accepté tel que lu. Il sera publié dans l'édition de décembre du journal Notre Milieu et posté à chaque domicile de la Municipalité.

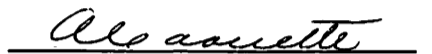
07.11.16.157


**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 21h40.

**ADOPTÉE**

  
Céline Bilodeau, mairesse

  
Andrée Caouette, dir.gén. sec.trés.

Moi,  atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.